

JOURNALIER/JOURNALIÈRE 2 postes permanents temps plein

Mandat

Sous l'autorité du superviseur des travaux publics ou de son représentant, le titulaire de ce poste est appelé à effectuer tous les travaux reliés à la construction et l'entretien des infrastructures de la municipalité, incluant l'utilisation et l'opération de tous les outils et équipements affectés à ces travaux. À l'occasion, le journalier peut se voir attribuer des tâches reliées à la conduite de véhicule et/ou à des opérations de machineries lourdes, à la condition que le titulaire remplisse les exigences de la tâche, qu'il ait les compétences pour accomplir telle tâche et qu'il passe avec succès l'évaluation liée aux exigences normales du poste.

Principales tâches

- *Effectue tout travail manuel de voiries, mise en place de béton, asphalte, terre, gravier, coffrage, etc.*
- *Participe à l'entretien de la signalisation routière, de l'éclairage public, des parcomètres, des lignes de stationnement, etc. et agit titre de signaleur.*
- *Participe à l'entretien des bâtiments, des parcs et des espaces verts (incluant l'émondage).*
- *Exécute tout travail relié au réseau d'aqueduc, d'égout, station de pompage etc.*
- *Peut conduire lorsque requis, les véhicules suivants; nacelle, rouleau compacteur, bouilloire, écurveur, tracteur pour déneigement des trottoirs, balai mécanique.*
- *Accomplit diverses tâches pour lesquelles il remplit les exigences, demandées par son supérieur immédiat lorsque requis.*

PROFIL RECHERCHÉ

- *Possède une bonne capacité d'adaptation*
- *Est capable de travailler en équipe et en collaboration avec les gens du milieu*
- *Fait preuve de bon jugement et d'une bonne capacité d'analyse*
- *A un souci réel pour la santé et sécurité au travail*
- *Est en bonne condition physique*

EXIGENCES

- *Détient un diplôme d'études secondaires (DES)*
 - *Détient une attestation de réussite du cours de sécurité sur les chantiers de construction (ASP).*
 - *Détient un permis de conduire classe 3.
Sinon, s'engage à l'obtenir à court terme.*
- Atout :*
- *Détenir un permis de conduire classe 1*
 - *Expérience en conduite de machinerie lourde et connaissances en mécanique et/ou en soudure.*

Conditions de travail

- Poste à 39 heures/semaine;
- Taux horaire selon la condition collective : 30,89 \$ / 31,20 \$ après 6 mois d'ancienneté
- Horaire régulier : du lundi au jeudi de 7 h à 16 h 30 et vendredi de 7 h à 12 h. (peut varier au besoin).
- Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective;
- Début d'emploi dès que possible.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae **avant le 6 février 2023 à 13 h**

Par courriel : rh@ville.lasarre.qc.ca

Par la poste : Ville de La Sarre
Service des ressources humaines
201, rue Principale La Sarre (Qc) J9Z 1Y3

*Nous vous remercions de votre intérêt à joindre l'équipe de la Ville de La Sarre.
Seules les personnes retenues à l'étape de présélection seront contactées.*